

# LA VIGIE

## Journal de démocratie sociale

### DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



## ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00  
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

## Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

## INSERTIONS

Une à six lignes. . . . . 3 fr. 00  
Réclames . . . . . 0 fr. 50  
Faits divers . . . . . 1 fr. 00

## La question des Ecoles. MISE AU POINT.

Voici comment, au Ministère des Colonies, on a expliqué à un correspondant du journal « Le Temps » l'ostracisme révoltant dont M. Vieillot est l'objet.

« Lorsque l'Administration autorisa l'« Collège St-Christophe », ce fut à la condition expresse, et qui fut acceptée par M. Vieillot, n'y professera pas.

« Cependant, trois mois après, celui-ci occupait une classe de l'Ecole. C'est alors que l'Administrateur M. Didelot, interdit formellement l'enseignement public à cet instituteur ».

Cette note qui a été reproduite par plusieurs journaux repose uniquement sur les rapports mensongers de notre Administrateur qui a eu soin, naturellement, d'expliquer à sa façon l'acte arbitraire dont il s'est rendu coupable.

Or, rien n'est plus faux que cette explication faite par le Ministère des Colonies.

En effet : 1<sup>o</sup> quand M. Miliès Lacroix au cours de l'ouverture du Collège, ce fut son conditionnement, sans restrictions aucune, au contraire. Du reste, à St-Pierre la condition dont il est question plus haut n'a jamais été acceptée par qui que ce soit : nos leurs savent à quoi s'en tenir sur ce sujet, ayant eu sous les yeux les documents qui en font foi.

2<sup>o</sup> Le Collège s'est ouvert en avril dernier et trois mois après, c'est à dire en juillet, c'est-à-dire les vacances. Il est donc faux que M. Vieillot ait occupé une chaire de l'Ecole à cette époque. Depuis ce temps, il n'en a pas occupé davantage, quoiqu'en ait écrit M. Didelot au Ministère, et c'est même parce que la chaire qui lui était destinée, restait inoccupée que les pères de famille, gravement lésés dans leurs intérêts, ont tant insisté pour obtenir cette fameuse autorisation d'enseigner qui n'est pas exigée en France.

Ce double mensonge, de la part de notre Administrateur ne saurait nous étonner. Comment aurait-il pu, sans avoir recours au mensonge, expliquer sa conduite en la

circonstance ?...

Il en est toujours de même chaque fois que nos petits potentats, genre Antonetti et Didelot, veulent commettre une illégalité.

Ainsi en novembre 1908, à l'occasion de la fermeture de l'Ecole et de la condamnation des professeurs Le Hors et Vieillot, l'Administration n'avait-elle pas déjà fait lire, par les journaux officieux de France, si ces deux professeurs avaient été condamnés à 1000 francs d'amende chacun, c'était parce qu'ils étaient des congréganistes sécularisés sur place et qu'ils avaient ouvert illégalement l'Ecole sans avoir demandé les autorisations nécessaires ? Mensonges que tout cela !

Mais revenons à la question Vieillot : La vérité, c'est que, par suite de l'entêtement de M. Didelot, il a été condamné pendant plusieurs mois, à ne donner que des leçons particulières, et cela, au grand détriment des nombreux pères de famille qui voulaient lui confier leurs enfants. M. l'Administrateur a même poussé la méchanceté jusqu'à refuser à ces derniers d'utiliser provisoirement les services de M. Vieillot en faveur de leurs enfants, en attendant qu'ils puissent lui trouver un remplaçant. Bien plus, voyant qu'à un moment donné le Ministre des Colonies était disposé à accorder satisfaction aux pères de famille, M. Didelot en a fait aussitôt une question personnelle pour n'avoir pas l'air de se déjuger et de se démentir lui-même.

Devant une pareille obstination, M. Vieillot ne pouvait faire autrement que de rentrer en France où il ne perdra pas son temps en attendant la solution définitive de cette affaire.

## Une lettre du Délégué

Paris, le 24 novembre 1909.

Louis Légasse, Délégué des Iles Saint-Pierre et Miquelon au Conseil Supérieur des Colonies à Monsieur le Ministre des Colonies.

Paris.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai reçu hier soir à 11 heures le télégramme suivant de MM. Landry et La-

borde :

« Réponse ministérielle tardant, délégation 30 pères famille alla aujourd'hui Hotel Gouvernement. Exaspérés attitude « Administrateur niant neutralité promise, renseignant ministre, pr. parent grand meeting. Plupart décides refuser payer « impôt. Dégagons responsabilité pour cas « probable où tout les surviendront. « Administrateur prévenu prétend solution sera donnée après arrivée Maire Paris. Trop tard. Insistez Ministre autorisation immédiate. »

Signé : LANDRY — LABORDE.

Monsieur le Maire de St-Pierre venant de quitter la Colonie, c'est un de ses adjoints, M. Laborde, qui s'est joint à M. Landry pour m'adresser la dépêche ci-dessus.

Je n'ai absolument rien à ajouter aux indications que je vous ai fournies concernant l'admission de M. Vieillot comme instituteur à St-Pierre.

Je vous ai exprimé hier encore verbalement toutes mes appréhensions pour le cas où satisfaction ne pourrait pas être accordée à la population.

Je crains que vous ne soyiez très mal renseigné par M. l'Administrateur Didelot sur le cas de MM. Le Hors et Vieillot, et sur l'état d'esprit de la population.

M. Didelot prétend, d'après le télégramme ci-joint, qu'une solution (favorable sans toute) sera donnée au désir de la population après l'arrivée du Maire de St-Pierre à Paris.

Pourquoi tous ces atermoiements, tous ces faux-fuyants, qui ne font qu'exaspérer davantage la population.

Je crois qu'il est urgent de solutionner cette affaire dans le sens que j'ai eu l'honneur de vous indiquer.

Quoiqu'il arrive, je désire dégager toute ma responsabilité pour le cas où des troubles surviendraient à propos de cette question, à laquelle j'estime que l'Administration locale a attaché trop d'importance.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments très respectueux et dévoués.

Signé : Louis LÉGASSE.

P. - S. — A l'instant je reçois deux extraits ci-joints de la Mairie de St-Pierre concernant l'affaire des Ecoles.



## DES RUINES PARTOUT.

Nous avons déjà, à plusieurs reprises critiqué dans ce journal la façon de faire de l'Administration actuelle.

Nous avons, entre autres choses, signalé sa négligence coupable vis-à-vis des édifices publics qu'elle laisse volontairement se déteriorer, qu'elle pourrait cependant, moyennant quelques milliers de francs faciles à trouver, remettre en bon état et dont, plus tard, les réparations exigeront forcément des sommes considérables: tel est le cas des Batiments de la Douane et de la Prison à St-Pierre, de l'Hôtel du Gouvernement et de l'habitation du Gendarme à Langlade, des habitations du Docteur, du Gendarme et des gardiens du phare à Miquelon.

M. Didelot, pour montrer ses... qualités administratives veut à tout prix faire des économies, au moins sur le papier!

C'est une excellente intention, sans doute mais par le temps qui court, les économies ne sont possibles qu'à la condition de faire ce qu'il fait à l'exemple de son prédécesseur et ami, Antonetti, qu'il semble vouloir imiter en tout, c'est-à-dire, de laisser tomber en ruine les édifices publics.

Plaignons son successeur qui, à moins de laisser croûler tout à fait ces édifices se verra dans l'obligation de faire les réparations dont il s'agit, celles-ci devenant de jour en jour plus pressantes! Quand bien même il aurait lui aussi, le désir de faire des économies à « l'Antonetti » et à la « Didelot », il ne le pourra pas.

Ce sera sans aucun doute une mauvaise note pour lui aux yeux du Ministère, et il est probable qu'il devra payer pour les coupables c'est-à-dire pour ceux qui l'auront mis volontairement dans une situation aussi difficile.

\*\*

Une autre négligence non moins coupable, c'est celle dont ont fait encore preuve l'Administrateur actuel et son prédécesseur vis-à-vis de ce *cloaque infect* qui s'appelle les ruines de l'ancien Palais de Justice.

En relevant ces ruines estimées 40,000 francs par M. Caperon, ou en les faisant disparaître, l'Administration aurait pu donner un peu de travail aux ouvriers Saint-Pierrais, tout en faisant œuvre de salubrité publique et d'embellissement; mais encore une fois, elle veut à tout prix faire des économies et laisser à d'autres le soin de ce travail et le souci de cette dépense.

Elle pourrait du moins, à peu de frais, condamner la porte de ce cloaque; mais elle ne le fera, nous en sommes certains, vue sa négligence habituelle, que quand elle aura appris que tel enfant, car c'est surtout le rendez-vous des enfants, a été écrasé par un pan de mur qui lui est tombé sur la tête.

Il en eut été certainement de même des ruines de l'ancienne Eglise et nous les verrions encore s'étaler au grand jour au milieu d'une des plus belles parties de la ville si une initiative privée ne s'était empressée de les convertir, comme par enchantement en la magnifique Eglise que tout le monde admire.

Combien de temps encore va-t-on attendre pour prendre une décision quelconque au sujet de ces ruines transformées en *sentine et en lieux publics*?

On reconnaît bien là notre Administra-

tion Coloniale dont M. Didelot s'est chargé de nous montrer en sa propre personne le plus beau spécimen!

\*\*

Il en sera ainsi tant qu'en ne nous aura pas donné l'*Autonomie*: Voilà pourquoi nous ne cesserons pas de la demander et de faire toutes les démarches nécessaires pour l'obtenir.

Qu'on nous envoie un Gouverneur puisqu'il est entendu une fois pour toutes que nous sommes Français et que nous voulons rester Français; mais qu'on nous laisse, sous le contrôle de ce représentant de la Métropole gérer nous-mêmes nos propres finances.

Le Budget annuel de la Colonie atteignant à peine 500.000 francs, est loin d'être aussi compliqué que celui de certaines maisons d'armement dont le chiffre d'affaires dépasse 1, 2 et 3 millions. Il nous sera donc facile de trouver une demi-douzaine d'hommes sérieux et assez au courant des affaires commerciales pour gérer les deniers publics et nous ne doutons pas qu'ils ne le fassent à la satisfaction générale.

Qu'un Comité se constitue et provoque un référendum: nous avons la certitude qu'il recueillera l'unanimité des signatures.

Mais que les habitants n'attendent pas que tout soit perdu, que le pays soit ruiné par l'insouciance, l'incapacité et les vues étroites de quelques petits chefs de bureau que le Ministre envoie ici soi-disant pour administrer la Colonie, mais en réalité pour ne rien faire si ce n'est porter atteinte à nos libertés les plus chères entraver le Commerce et l'Industrie et... palper consciencieusement leurs appointements de 12 et 15 mille francs par an.

Pour nous, peu nous importe qu'il aille à la messe ou qu'il n'y aille pas, qu'il aime à s'entourer de certains religieux, qu'il envoie ses enfants à l'école laïque ou congréganiste, laissant de côté pour le quart d'heure la question religieuse et nous placant uniquement au point de vue économique et colonial, nous demandons non pas la révocation mais une enquête sérieuse du Ministère sur ce fonctionnaire dont l'incapacité précipite la ruine de notre pauvre colonie jadis si prospère.

## Les occupations de notre Quinzemilliste!

Dans les derniers jours de novembre, 145 pères de famille signaient comme chacun le sait, la protestation suivante qui fut affichée dans tous les coins de la ville :

### SAINT PIERRAIS!

Nos libertés sont violées!

Nos droits les plus sacrés sont foulés aux pieds!

Les intérêts les plus graves de la Colonie sont sacrifiés!

Unissons-nous tous pour les défendre!

Quoi de plus légitime que cette protestation, après les actes anti-coloniaux, anti-républicains et anti-français de notre Administrateur, M. Didelot?

Si que ces 145 pères de famille ont signé, la grande majorité, pour ne pas dire la totalité des chefs de famille de la Colonie l'auraient fait des deux mains si on leur avait présenté cette protestation, mais il fallait bien s'en tenir à un nombre déterminé, puisqu'il s'agissait d'organiser une simple délégation.

Ces 145 signatures ont eu le don d'exaspérer, au plus haut point M. Didelot, dont elles démentaient les *apports mensongers* envoyés par lui au Ministère, entre autres celui où il déclarait que les ouvriers de la « Morue Française » seuls, marchaient pour Vicillot. Pour un démenti, c'en était un, en effet, et depuis lors, le pauvre Administrateur n'en décolère pas. Passer pour un menteur aux yeux des St-Pierrais, va encore! mais aux yeux du Ministre... c'est différent. S'en est-il fait du mauvais sang à la suite de cette fameuse affiche des 145! A l'entendre les St-Pierrais étaient des *ingrats*!... il ne ferait plus rien pour eux!... et puis ils allaient voir!...

Et ils ont vu en effet de grandes affiches blanches (?) s'étaler un beau matin sur tous les murs de leur ville, dans lesquelles l'Administrateur les menaçait de l'*amende*, de la *prison* et de la *détention* perpétuelle, s'ils avaient le malheur de s'attrouper ou de s'attarder un peu trop dans la rue. Puis, satisfait sans doute de... l'effet produit, il se frottait les mains en disant: « Ah! ce que je leur ai fait peur à ces coquins de St-Pierrais! Quelle frousse! Voyez, pas un n'ose bouger! »

\*\*

Pas un n'a bougé en effet à l'exception de quelques malheureux sans travail ou

## Révocation de Monsieur Didelot.

Plusieurs organes républicains en France viennent de publier certains articles où M. Didelot est vivement, trop vivement pris à parti et où l'on demande sa *révocation* comme châtiment des actes de cléricalisme dont son administration est entachée.

M. Didelot, disent-ils, assiste à la messe entend les sermons et va se confesser dans la chapelle des Pères Assomptionnistes dont l'un, avocat conseil, aumônier et directeur attitré de la famille royale, a le talent tout spécial — et très apprécié du reste — de charmer la table et d'égayer les salons de l'hôtel du Gouvernement.

De plus... détail horrible... M. Didelot n'envoie pas ses enfants à l'école laïque!...

Nos distingués confrères auraient-ils oublié que l'antocléricalisme n'est pas une affaire d'exportation et oseraient-ils prétendre que par le fait même qu'il est devenu Administrateur des îles St-Pierre-Miquelon, M. Didelot doit renier son titre de catholique et renoncer à ses droits de père de famille?

Nous le croyons pas... et alors nous ne comprenons pas très bien le tapage qui se fait autour du cléricalisme de M. Didelot.

sans pain qui, sachant qu'une somme de 1000 francs est mise chaque hiver à la disposition de l'Administrateur, sont allés frapper à la porte du Gouvernement et demander leur part.

Les premiers ont trouvé la porte fermée l'Administrateur ayant juré de ne « plus rien faire pour les St-Pierrais ! »

Mais il s'est ravisé. Voyant la une excellente occasion de se venger des signataires de la protestation des pères de famille, il s'est enfin décidé à en admettre quelques uns en sa présence. Mais ceux-ci ont dû montrer *patte blanche*.

Si par malheur ils se trouvaient au nombre des 145 signataires il leur tenait à peu près le langage suivant :

« Vous avez signé contre l'Administration, celle-ci ne fera rien pour vous. Cependant si vous consentez à vous rétracter, à retirer votre signature, je passerai l'éponge et vous recevrez un secours. » La plupart ont refusé avec indignation. Un ou l'autre aurait accepté cependant si l'on en croit du moins notre Administrateur. Car, satisfait de cette petite trouvaille bien digne de lui, il aurait déclaré à un brave ouvrier que « plus de 20 signataires se seraient déjà rétractés (?) et qu'il avait en main de précieux documents à ce sujet ». Il aurait même prétendu que plusieurs d'entre eux *avaient reçu de l'argent* de la part de ceux qui ont fait signer la protestation.

Une telle accusation ne pouvait manquer d'être relevée par ceux qu'elle mettait en cause : c'est pourquoi, mercredi dernier MM. Gogny et Lefèvre Elie, se présentaient à l'hôtel du Gouvernement pour en demander raison à M. l'Administrateur. Ce dernier s'est habilement retranché dans le *mutisme* le plus complet, alléguant « que ce qui s'était passé dans son cabinet, à ce sujet, était secret et devait rester secret ».

Cette dérobade était peut-être habile mais elle n'est pas très honnête et pour notre part, nous aurions préféré voir notre Administrateur prendre la responsabilité de ses paroles, surtout quand elles ont pour effet d'entacher l'honorabilité des gens qui n'ont rien de tel à se reprocher.

Si M. l'Administrateur a la preuve que des signatures ont été achetées qu'il la fasse connaître ! S'il a en mains des documents précieux à ce sujet qu'il les rende publics : nous le mettons au défi !

\*\*

Nous croyons savoir que cette affaire dont la gravité n'échappe à personne, aura les suites qu'elle comporte.

Mais si M. Didelot s'imagine pouvoir impunément entacher ainsi la réputation de deux honorables pères de famille il ne saurait prétendre à ce que son honabilité à lui, reste à l'abri de tout soupçon.

Ces rétractions, si toutefois rétraction il y a — ce que nous ne croyons pas — comment ont-elles été obtenues ? Combien et comment les a-t-on payées ?

La misère parfois, nous le savons, est mauvaise conseillère, mais celui qui en abuserait, celui qui sous menace de refus d'un morceau de pain, ou d'un peu de travail, prétendrait obtenir honnêtement une signature ou une rétraction se tromperait étrangement.

Nous aimons mieux croire pour l'honorabilité de notre Administrateur qu'il n'en a obtenu aucune par ce moyen de corruption et qu'il a tout simplement voulu *bluffer* ; mais dans l'un et l'autre cas il pourra lui

en cuire !

Voilà pourtant à quoi passe son temps notre trop cher *Quinze-milliste* ?

## ISOLEME T.

Une fête organisée par le « Club » vient d'avoir lieu au profit des pauvres dans la grande salle du Café du Midi, sous la haute présidence de *Sa Majesté* la Reine Didelot et du bien heureux *Roitelet* qui, toujours le sourire sur les lèvres, dépassant en cela son illustre prédecesseur, se garde bien de solutionner la moindre question d'où pourrait jaillir le relèvement d'une colonie agonisante pour laquelle il a déclaré ne vouloir rien faire.

On a beaucoup remarqué et commenté l'absence *totale* de fonctionnaires à cette fête éminemment humanitaire et philanthropique où l'on s'attendait à les voir accourir avec empressement, empétants d'évoluer comme de brillantes étoiles autour de la Reine et du Roi Soleil et ne réclamant comme suprême récompense de leurs intrigues et de leurs grâces qu'une belle paix ou un gracieux sourire.

L'isolement de M. et Mme Didelot sautait aux yeux des moins clairvoyants. Le Roi et la Reine paraissaient très affectés de ce et abandon où venait de les plonger *officiellement* la longue suite de ceux dont ils se croyaient en droit d'attendre au moins un appui moral.

Un Chef de colonie abandonné par ses fonctionnaires eux-mêmes comme un malade désespéré par les médecins ! voilà qui n'est pas banal !

Quelle est donc cette puissante machine pneumatique qui à pu s'introduire dans le canal gubernatorial et s'attacher ainsi aux pas de notre pauvre Administrateur ?

Comment M. Didelot a-t-il pu, en si peu de temps faire naître tant de haines, alimenter tant de colères, inspirer tant de dégoût, devenir l'objet du mépris et de la répulsion universelle ?

## Pas de chance.

Après s'être proclamé un beau matin, curé de la Commune, Poirier le Maire *fanatique* dont nous avons raconté dernièrement la désolante aventure avait rêvé de s'installer dans le presbytère de l'Île-aux-Chiens où, disait-on, il lui serait plus facile de recevoir la « Princesse Bédouine » et sa suite.

De la maison Bicher & Cie accourent donc au feu rouge six grandes voitures de déminage, conduites par des experts en la matière. On y entasse meubles, vêtements, argenterie, objets d'art, toute une collection de cornes rares et de cartes postales d'un grand prix... et le tout arrive dare-dare en face du presbytère. Le tocsin sonne... tout le monde s'agit... le Maire va faire son en-

trée solennelle !...

Mais nouvelle déception, toutes les portes du presbytère sont barricadées et aux fenêtres on ne voit que des têtes... pas du tout rassurantes... Ils sont là plus de 300, les administrés de M. le Maire, il y en a, paraît-il, dans toutes les chambres, à la cave et au grenier. Comme vivres, ils ont du pain, comme armes les hommes ont des fourches, les femmes des aiguilles.

C'est au milieu d'un vacarme pouvant que se font les sommations légales.

Soudain un bruit semblable au roulement du tonnerre se fait entendre. Les misérables enfoncent les portes crie-t-on à l'intérieur, vite aux armes ! Chacun à son poste. Et les fourches et les aiguilles s'agitent... le sang va couler... mais silence... on entend plus que le bruit des pas qui s'éloignent... victoire ! C'est le maire qui s'enfuit à toutes jambes avec ses meubles et sa malice vers son hôtel du « *feu rouge* », jurant, mais un peu tard qu'on ne l'y prendrait plus.

## DEUX POIDS ET DEUX MESURES.

Nous attendons toujours avec impatience le résultat de l'enquête sur les scandales du cimetière de l'Île-aux-Chiens... Le Maire interpellé à ce sujet, en pleine séance n'a fait que bafouiller. M. l'Administrateur a beau annuler une partie de la délibération du Conseil Municipal, c'est reculer pour mieux sauter.

Que sont devenues les plaintes déposées par certains particuliers pour violations de tombeaux et de sépultures ?

Qu'a fait M. l'Administrateur de la protestation des 60 électeurs qui demandent une enquête sérieuse, les sanctions légales et la révocation immédiate de son ami et associé Poirier le « *Perurbateur* ».

Est-ce pour faire diversion à ce scandale et à certains autres qui passionnent en ce moment l'opinion, que M. Didelot vient de faire quelques uns de ses fonctionnaires — provisoirement et illégalement chargés de la Justice — à la poursuite de présumées associations illicites qui n'ont jamais existé que dans son imagination vindicative et malade ?

Vieux jeu que tout cela et personne ne s'y laissera prendre.

## La Poste envahie

De quel droit M. Poirier, Maire de l'Île-aux-Chiens s'est-il introduit avec son domestique Champy dans la salle de l'hôtel des Postes, interdite au public ?

De quel droit, le 30 décembre dernier, le dit sieur Poirier et son domestique, après s'être emparés du cachet de la poste, se sont-ils mis à dépouiller le courrier, à lire les cartes postales et à distribuer les lettres dont plusieurs, paraît-il, ne seraient pas arrivées à destination ?



L'indignation générale est d'autant plus vive que ces deux individus ne jouissent généralement d'aucun crédit et n'inspirent aucune confiance à l'immense majorité de la population.

Nous serions bien fachés de faire arriver le moindre désagrément au nouveau gendarme chargé de la Poste mais tout le monde sait que celui-ci n'est pour rien dans cette affaire scandaleuse et que sa bonne foi a été surprise. Du reste, son inexpérience même lui tiendrait lieu d'excuse.

Les coupables, ceux pour qui l'opinion publique réclame une punition sévère, ce sont ces deux *goujeats* qui s'autorisent de leurs bonnes relations avec l'Administration à leur pour commettre toutes les indélicates-ses et violer tous les règlements.

Jusques à quand ?

## Un fiasco complet à l'œuvre des enfants assistés.

### ERRAISSEMENT DE

Comme nous l'avions promis à nos lecteurs, nous avons fait une enquête sérieuse sur cette œuvre dont le but est de venir en aide à tous les enfants indigents sans distinction. En voici le résultat :

La Caisse était à peu près vide; les derniers secours avaient été distribués exclusivement aux enfants de l'Ecole laïque, contrairement aux statuts de l'Œuvre et aux intentions des souscripteurs qui avaient donné leur offrande dans la pensée que tous les enfants pauvres — ils sont tous Saint-Pierrais — seraient secourus, quelle que soit l'école qu'ils fréquentent. Et c'est bien parce qu'on ne s'y était pas conforme que Mme Landry a donné sa démission de Vice-Présidente de l'Œuvre.

Mme Didelot, sentant qu'il fallait faire un effort suprême pour réparer les bavures de son mari, devenu désormais impossible dans la Colonie, résolut de prendre la direction de l'Œuvre. Une excellente occasion se présentait : l'Assemblée Générale annuelle devait avoir lieu; on lancerait de nombreuses invitations, les dames Saint-Pierraises s'empresseraient d'accourir, ne serait-ce que pour entendre le discours de Mme Didelot; les bourses s'ouvriraient toutes grandes et l'Administrateur, lui-même, — qui pourtant ne veut plus rien faire pour la Colonie — n'hésiterait pas à verser dans l'escarcelle de sa chère moitié, les 1000 francs que les contribuables lui mettent entre les mains pour qu'illes distribue aux pauvres.

Enfin, Mme Picandet, en bonne maman, se chargerait de distribuer les secours aux garçons et aux filles des Ecoles communales et Mme Salomon elle-même, trop heureuse de conquérir un nouveau titre aux bonnes grâces de l'Administrateur s'éclipserait avec empressement devant la nouvelle étoile.

Le plan était charmant, très alléchant... pour les intéressées !

Mais tout a abouti, en fait, à un *fiasco* complet, très humiliant pour l'amour-propre de Mme Didelot.

Rien que 45 personnes, dont plusieurs fillettes, à l'Assemblée Générale ! C'était vraiment trop peu... Et encore parmi ces 45 personnes plusieurs ont décidé de se retirer de cette œuvre depuis quelles ont appris que certaines dames du Comité en avaient fait un instrument de discorde, et, comme le disait notre correspondante « une arme de combat contre nos écoles libres ».

On nous a assuré que Mme Didelot a condamné publiquement la façon de faire de ces dames en déclarant que les secours devaient être distribués à tous les enfants indigents, aux élèves des écoles libres aussi bien qu'à ceux des écoles communales. Cette déclaration, qui fait honneur, nous sommes heureux de le reconnaître, à la charité de Madame Didelot est de plus conforme aux Statuts de l'Œuvre et à l'équité; mais suffira-t-elle à réparer la faute commise ? nous ne croyons pas. Pour longtemps la discorde est entrée dans cette œuvre à cause de la partialité, trop visiblement intéressée, avec laquelle les dernières distributions de secours ont été faites et il sera désormais difficile de se procurer les fonds nécessaires. Plusieurs souscripteurs indépendants seraient en effet décidés à refuser leur cotisation habituelle jusqu'à ce que les injustices, si maladroitement commises, soient complètement réparées.

Ici, encore, nous constatons que l'unité, l'harmonie qui régnait entre les St-Pierrais dans les questions de charité a été brisée par des fonctionnaires et des personnes qui dépendent plus ou moins de l'Administration.

Il est vraiment regrettable que Madame Didelot, désireuse de repêcher son mari, se soit engagée, à l'aveugle, dans cette galère. Pourquoi, puisqu'elle voulait réellement faire quelque chose, ne s'est-elle pas renseignée auprès de quelques Dame possèses et choisies en dehors de tout coterie ? Elle en aurait trouvé, même en dehors des amies de la « Vigie ».

Dans toutes ces questions de charité, il faudrait en effet laisser de côté toute préoccupation d'avancement et d'intérêt personnel. Or, il n'y a qu'une voix à St-Pierre pour dire que Mesdames Salomon et Picandet ne s'étaient pas assez oubliées elles-mêmes en la circonstance.

Nous avons hésité longtemps avant d'enregistrer ce blâme public, car, nous ne pouvons pas oublier nous-mêmes, que ces Dames, hier encore, se disaient nos amies et que nous avons eu à les défendre à plusieurs reprises contre les attaques du défunt *Réveil*.

Et qui sait si demain peut-être leurs intérêts aidant elles ne nous tendrons pas de nouveau la main ? Mais nous sommes bien obligés de tenir compte de l'opinion publique et de critiquer avec elle les agissements de ces Dames, comme aussi de déplorer l'imprévoyance de Madame Didelot qui, mieux renseignée, n'eut jamais consentie, nous en sommes certains, à donner, par sa présence dans cette œuvre, une sorte d'approbation publique aux injustices précédemment commises.

Elle se serait, en outre épargnée, à elle-même, cet échec humiliant, rendu inévitable par suite des circonstances que l'on sait.

## DEVINEZ QUI ?

Le bruit court que le 12 janvier dernier un gros fonctionnaire aurait quitté la cale

du Gouvernement, vers neuf heures du matin, pour débarquer un quart d'heure plus tard à l'Ile-aux-Chiens.

Qu'y allait-il faire ? On l'ignore; mais ce qui semble certain c'est qu'il serait rentré le soir même à St-Pierre *saoul* comme une bourrique et ayant complètement perdu la raison.

On parle d'ouvrir une enquête pour rechercher le coupable.

VADÉCARD va !

## Sus aux fonctionnaires voleurs !

### Dilapidations et Concussions à l'Hôpital de Saint-Pierre.

L'opinion publique qui s'est beaucoup émue au sujet du vol des 36.810 francs du Trésor Colonial, mais encore plus des dilapidations et concussions commises à l'Hôpital de St-Pierre au détriment de la métropole attend toujours que la lumière se fasse !

Quels sont donc les gens qui empêchent de se faire cette lumière tant désirée ?

Seraient-ils les divers Administrateurs et Contrôleurs de l'Hôpital, plus ou moins complices ?

Seraient-ils les chefs de colonie eux-mêmes dont la responsabilité est en jeu ?

Seraient-ils enfin, chose incroyable, nos honorables médecins ?

Si le très honorable Inspecteur Revel n'a pas *eu le cœur* de mettre le même zèle à rechercher les billets volés et concussionnaires de l'Hôpital que les voleurs du Trésor, s'il n'a pas *eu le cœur* de trouver les documents accusateurs nécessaires, sous-prétexte que la comptabilité de l'Économie soupçonnée était mal tenue ou disparue, n'était ce point par crainte de nuire à son ami le « Florentin » trop compromis dans cette affaire et qu'il avait hâte d'embarquer à destination de l'Afrique, pour le grand malheur des peuplades nègres de couleur noire ?

Nous osons espérer que M. Didelot qu'on nous a expédié de Paris avec un renom d'honnêteté irréprochable sentira sa conscience défaillir en apprenant des faits que jusqu'à ce jour ses acolytes avaient eu intérêt à lui laisser ignorer et ne manquera pas de faire là-dessus la lumière pleine et entière.

### NOUS ACHETONS

les timbres poste ayant servi de

### ST-PIERRE ET MIQUELON

en parfait état propres et sans déchirures à

1 c.	0 f 75 le cent	2 c.	1 f 00 le cent		
1-5 c.	2 f 00	%	10 c.	3 f 00	%
15 c.	2 f 50	%	20 c.	4 f 00	%
25 c.	4 f 00	%	30 c.	5 f 00	%
40 c.	12 f 50	%	50 c.	20 f 00	%
75c-1f.	30 f 00	%	Payment p. retour		

Adresser communication-envois à  
THÉODORE CHAMPION ET C<sup>ie</sup>

Paris - 13 Rue Drouot - Paris.

Imp. LA VIGIE — Le Gérant: W. Lefèvre.